Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 GHJUGNU DI U 2025
—
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2025

Rapport n°21

Accunsentu per una cunvenzione chì porta nant'à u dirittu di passu à prò di l'EDF nantu à a lenza BD81 inde u settore Puretti

Approbation d'une convention portant servitude au bénéfice d'EDF sur la parcelle BD 81 dans le secteur Puretti

Par demande en date du 21 mars 2023, Electricité De France (EDF) a sollicité l'autorisation d'établir une canalisation sur la parcelle communale cadastrée BD 81, dans le secteur Puretti afin de répondre à une demande de raccordement électrique formulée par Total Energies, concernant la pose d'une borne électrique.

La canalisation traversera la parcelle sur une longueur de 105 mètres, pour une largeur de 1 mètre.

L'indemnité forfaitaire proposée est de 150 €.

Cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié aux frais d'EDF.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'établissement d'une canalisation au bénéfice d'EDF sur la parcelle BD 81 conformément au projet de convention joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude et le cas échéant, l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.

SYNTHESE

Une servitude est accordée à EDF pour l'installation d'une canalisation souterraine sur 105 m dans la parcelle BD81, pour raccorder une borne électrique à la demande de Total Énergies. Une indemnité forfaitaire de 150 € est prévue.